



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 FÉVRIER 2026
Lieu : 7 bld de la Trouillette – SAINT MAIXENT L'ÉCOLE
Date de la convocation : 19 février 2026
Date de publication : 3 mars 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200041994-20260225-DE-2026-02-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/03/2026

Nombre de membres en exercice : 45

Présents : Laurent BALOGÉ, Sabrina GENAUZEAU, Didier JOLLET, Bernard COMTE, Marie-Pierre MISSIOUX, Frédéric BOURGET, Jérôme BILLEROT, Marie-Claude PAPET, Joël COSSET, Yannick MAILLOU, Sophie FAVRIOU, Sébastien FORTHIN, Marie-Laure WATIER, Christian HERAUD, Alain BORDAGE, Estelle DRILLAUD GAUVIN, Marie NAUDIN, Stéphane BAUDRY, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Tony CHEYROUSE, Corinne PASCHE, Dominique ANNONIER, Thierry PETRAULT, Angélique CAMARA, Michel CHANTREAU, Roger LARGEAUD, Dominique PAYET, Nathalie PETRAULT, Michel RICORDEL, Daniel PERGET, Johanny HU.

Excusés : Liliane ROBIN, Régis BILLEROT

Pouvoirs : Daniel JOLLIT donne pouvoir à Stéphane BAUDRY, Corinne GUYON donne pouvoir à Dominique ANNONIER, Céline RIVOLET donne pouvoir à Roger LARGEAUD, Didier PROUST donne pouvoir à Didier JOLLET.

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Secrétaire de séance : Michel RICORDEL



DE-2026-02-22 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE POUR LE PLAN DE GESTION SÉCURITÉ SANITAIRE DES EAUX

Rapporteur : Michel CHANTREAU

Monsieur le Président expose au conseil communautaire que la Communauté de Communes HAUT VAL DE SÈVRE a pour projet l'élaboration et la mise en place d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux sur tout le territoire.

Le Plan Global de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) est une approche globale destinée à garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine (EDCH). Il s'agit d'une démarche préventive qui relève de la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau (PRPDE), concourt à améliorer et fiabiliser la sécurité sanitaire des eaux délivrées à la population.

L'étude concerne l'ensemble du système de production de la distribution d'eau, depuis la ressource jusqu'au robinet du consommateur. Elle se décompose en 4 phases :

- Phase 1 : État des lieux fonctionnel et organisationnel des services d'eau destinés à la consommation humaine.
- Phase 2 : Étude de dangers et appréciation des risques sanitaires associés.
- Phase 3 : Élaboration du plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.
- Phase 4 : Élaboration et mise en place des outils permettant d'inscrire la gestion de la sécurité sanitaire de l'eau dans un processus d'amélioration continue.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Étude (Phase 1 – Phase 2 – Phase 3 – Phase 4)	27 850.00 €	AELB (Agence de l'Eau Loire-Bretagne) 50% du montant de l'étude	13 925.00 €
		Autofinancement	13 925.00 €
Total	27 850.00 €	Total	27 850.00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le vice-président délégué, décide à l'unanimité,

- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel,
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à solliciter une demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, pour un montant de 13 925.00 € HT.
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer et à déposer toutes les pièces administratives afférentes à cette demande.

Le président de séance,

Le/la secrétaire de séance,



The image shows two handwritten signatures. The signature on the left is in black ink and is partially obscured by the official seal. The signature on the right is in blue ink. The official seal is circular and contains the text 'Communauté de Communes' at the top and 'Haut Val de Saône' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a shield, with a crown above. The seal is stamped over the black signature.